



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
de la HAUTE - GARONNE
Arrondissement de Muret

MAIRIE DE LHERM
2, Avenue de Gascogne
31600 LHERM

OFFRE D'EMPLOI ATSEM

La commune de LHERM (3 900 habitants), située à 30 kms au sud de Toulouse, commune membre de la Communauté de Communes Cœur de Garonne, recherche un Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles. Elle dispose d'un restaurant scolaire et de deux écoles : une école maternelle avec 6 classes et une école élémentaire avec 10 classes.

DESCRIPTIF DE L'EMPLOI

L'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles assiste le personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des enfants. Il prépare et met en état de propreté les locaux et le matériel servant directement aux enfants. En tant que membre de la communauté éducative, il est chargé de la surveillance des enfants dans les cantines et a également des missions d'accueil de loisirs. En outre, il peut assister les enseignants dans les classes accueillant des enfants handicapés.

MISSIONS / CONDITIONS D'EXERCICE

Activités principales :

- Accueillir avec l'enseignant des enfants et des parents ou substituts parentaux ;
- Aider l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie ;
- Surveiller la sécurité et l'hygiène des enfants ;
- Assister l'enseignant dans la préparation et/ou l'animation des activités pédagogiques ;
- Transmettre les informations ;
- Participer aux projets éducatifs ;
- Réaliser des opérations de propreté, de nettoyage et d'entretien des surfaces, locaux et matériaux destinés aux enfants en respectant les règles d'hygiène et de sécurité ;
- Effectuer dans ce contexte des travaux de petite manutention et assurer l'entretien courant des machines et matériels utilisés.

Activités spécifiques :

- Prendre en charge et encadrer les enfants avant, pendant et après le repas, avant et après l'école ;
- Mettre en place des activités adaptées au temps du midi ;
- Accompagner les enfants à la sieste ;
- Participer aux temps périscolaires et extrascolaires.

Activités secondaires :

- Tâches administratives

Temps de travail : Annualisé

Non complet : 33H hebdomadaire

Temps scolaire : 9h-12h / 14h-17h

Temps périscolaire : 12h-14h + présence certains matins et soirs

Temps vacances scolaires : Heures d'entretien ménager à définir

Rémunération :

Grille statutaire + régime indemnitaire mensuel lié aux fonctions (IFSE) + régime indemnitaire annuel lié à la manière de servir (CIA) + Adhésion au CNAS

PROFILS RECHERCHÉS

Savoirs :

Permettre le développement de l'enfant à partir de 2 ans (capacités motrices, socio-affectives et cognitives) ;
Respecter les principes élémentaires d'hygiène et de sécurité ;
Favoriser l'éveil des enfants en proposant avec l'enseignant des techniques de jeux et des projets éducatifs ;
Maîtriser parfaitement les techniques d'utilisation des produits phytosanitaires.

Savoir-faire :

Accompagner l'enfant dans ses apprentissages quotidiens ;
Aider à l'acquisition de l'autonomie ;
Assurer la sécurité des enfants ;
Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité ;
Mettre en œuvre des techniques de jeux et des activités ;
Entretien et vérifier les locaux et le matériel mis à disposition des enfants.

Savoir-être :

Faire preuve d'écoute ;
Savoir gérer les conflits ;
Savoir communiquer ;
Disposer d'un sens de l'organisation ;
Être autonome, responsable, discret, patient.

Exigences requises :

Niveau de formation souhaité : CAP petite enfance
Être titulaire du concours d'ATSEM

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Date limite de candidature : 22/07/2025

Date prise de poste : 01/09/2025

Contact :

Les candidatures, composées d'un CV et d'une lettre de motivation avec le dernier arrêté de situation administrative ou justificatif de réussite au concours sont à transmettre à l'attention de Monsieur le Maire de LHERM, par mail à rh@mairie-lherm.fr

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Mme COSTA-BÉNÉZETH Marine, Gestionnaire Ressources Humaines, par mail à rh@mairie-lherm.fr

TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.